

[Baromètre CNSA des maisons départementales des personnes handicapées](#) [1]

L'amélioration de l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap est un objectif partagé de l'État et des départements. Cette ambition a été formalisée dans le cadre d'un accord de méthode signé entre l'État et l'Assemblée des départements de France lors de la conférence nationale du handicap le 11 février 2020 dont la mise en oeuvre va se traduire par un vaste plan de transformation pour l'amélioration du service rendu.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/barom%C3%A8tre-cnsa-des-maisons-d%C3%A9partementales-des-personnes-handicap%C3%A9es>

[2] <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/mdph-feuille-de-route-2022/article/barometre-cnsa-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees>